



# Communiqué de presse



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-  
ROUSSILLON-  
MIDI-PYRÉNÉES

Toulouse, le  
4 mars 2016

## Nouveau plan de résorption des zones blanches en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

*La persistance de certaines zones blanches de téléphonie a été au cœur des débats lors des assises des territoires ruraux fin 2014. En mars 2015, le comité interministériel aux ruralités (CIR) a défini plusieurs mesures en faveur de la couverture mobile dans les territoires ruraux, déclinées dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » :*

- 1<sup>o</sup> les nouvelles zones blanches identifiées devront disposer d'une couverture mobile avant la fin 2016, ou six mois après la mise à disposition du pylône
- 2<sup>o</sup> la couverture en internet mobile (3G ou 4G) doit être améliorée avant juin 2017

### Un recensement des nouvelles zones blanches effectué fin 2015

Une zone blanche est un centre-bourg qui n'est couvert par aucun opérateur de téléphonie mobile.

Le recensement des zones blanches résiduelles a débuté en juillet 2015 et il a permis, grâce aux retours des préfetures, des conseils départementaux ou des élus de recenser plus de 200 communes potentiellement en zone blanche dans la grande région. Afin de vérifier la réalité de la couverture de téléphonie mobile, 190 mesures sur le terrain ont été réalisées fin 2015, en présence des opérateurs de téléphonie, des élus locaux et des conseils départementaux. Ces mesures ont permis d'identifier 72 zones blanches, auxquelles s'ajoute un reliquat de 5 zones blanches du programme précédent. La région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, du fait de sa géographie, est la région française qui héberge le plus de zones blanches résiduelles avec 28 % des communes identifiées au niveau national.

Sur le financement de ce nouveau plan de résorption, le Président de la République a indiqué, lors de ses vœux aux territoires, qu'une enveloppe de 30M€ permettra à l'État de prendre en charge la totalité du financement pour la construction des sites de téléphonie à créer dans le cadre de ce nouveau programme. En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, c'est environ 7,6 millions d'euros que l'État mobilisera pour ces constructions, sur des sites mis à disposition et viabilisés par les collectivités locales. L'installation des équipements dits « actifs » (antennes et baies informatiques) est prise en charge par les opérateurs de télécommunications.

### Objectif : en finir avec les zones blanches d'ici fin 2016

Afin de rentrer au plus vite dans un processus opérationnel, un comité technique regroupant l'État, les 13 conseils départementaux et le Conseil régional s'est tenu à la préfecture de région le 27 janvier dernier.

Le 24 février 2016, Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, ont invité tous les présidents de conseils départementaux et les maires concernés pour détailler les mécanismes du financement de l'État, et pour rappeler la volonté du Gouvernement de finaliser ce programme au plus vite, afin de répondre aux attentes légitimes des citoyens.

L'objectif des semaines à venir consiste, pour les collectivités concernées, à finaliser l'identification des terrains ou des sites (châteaux d'eau, etc.) adaptés à

### Contacts Presse

Sophie LESAFFRE  
☎ 06.35.16.36.31  
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU  
☎ 06.85.80.22.14  
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

Vous pouvez  
consulter les  
précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/communiques>

l'établissement d'un point haut mobile.

Des comités de suivi régionaux se tiendront régulièrement durant l'année afin de s'assurer que les délais soient respectés et que le maximum de zones blanches soient résorbées avant fin 2016, comme le prévoit la loi.

Ce programme représente une réponse rapide à des situations particulièrement difficiles pour les communes concernées. Cette action de première urgence sera suivie dans les mois à venir d'autres programmes permettant d'améliorer la couverture mobile par exemple sur des zones touristiques ou économiques.

### Répartition des 77 zones blanches de la région

Le tableau ci-dessous présente la répartition des zones blanches de téléphonie mobile par département. La liste des communes concernées est présentée en annexe.

Département	Nombre de zones blanches
Ariège	6
Aude	27
Aveyron	3
Gard	9
Haute-Garonne	8
Gers	1
Hérault	3
Lot	11
Lozère	2
Hauts-Pyrénées	3
Pyrénées-Orientales	2
Tarn	2
Tarn-et-Garonne	0

## Annexe : liste des communes zones blanches

INSEE	COMMUNE	DEPARTEMENT	SOURCE
09048	BELLOC	ARIEGE	Plan initial de résorption
09137	GUDAS	ARIEGE	Recensement 2015
09206	MONTFERRIER	ARIEGE	Plan initial de résorption
09284	SEGURA	ARIEGE	Recensement 2015
09322	USTOU	ARIEGE	Recensement 2015
09338	VILLENEUVE DU LATOU	ARIEGE	Recensement 2015
11006	ALBAS	AUDE	Recensement 2015
11075	CASTANS	AUDE	Recensement 2015
11082	CAUNETTE-SUR-LAUQUET	AUDE	Recensement 2015
11087	CAZALRENOUX	AUDE	Recensement 2015
11094	CLERMONT-SUR-LAUQUET	AUDE	Recensement 2015
11119	LA DIGNE-D'AMONT	AUDE	Recensement 2015
11121	DONAZAC	AUDE	Recensement 2015
11126	ESCALES	AUDE	Recensement 2015
11149	FONTERS-DU-RAZÈS	AUDE	Recensement 2015
11159	GAJA-LA-SELVE	AUDE	Recensement 2015
11162	GENERVILLE	AUDE	Recensement 2015
11182	LACOMBE	AUDE	Recensement 2015
11184	LAFAGE	AUDE	Recensement 2015
11204	LIGNAIROLLES	AUDE	Recensement 2015
11211	MAGRIE	AUDE	Recensement 2015
11218	MARQUEIN	AUDE	Recensement 2015
11223	MAS-DES-COURS	AUDE	Recensement 2015
11227	MAYRONNES	AUDE	Recensement 2015
11277	PÉCHARIC-ET-LE-PY	AUDE	Recensement 2015
11290	PLAIGNE	AUDE	Recensement 2015
11291	PLAVILLA	AUDE	Recensement 2015
11312	RIBOUISSE	AUDE	Recensement 2015
11355	SAINT-MARTIN-DE-VILLEREGLAN	AUDE	Recensement 2015
11364	SAINT-POLYCARPE	AUDE	Recensement 2015
11365	SAINT-SERNIN	AUDE	Recensement 2015
11375	SEIGNALENS	AUDE	Recensement 2015
11406	VÉRAZA	AUDE	Recensement 2015
12042	CALMELS-ET-LE-VIALA	AVEYRON	Recensement 2015
12067	CLAPIER (LE)	AVEYRON	Recensement 2015
12295	VIALA DU PAS DE JAUX	AVEYRON	Recensement 2015
30087	COGNAC	GARD	Plan initial de résorption
30090	CONCOULES	GARD	Plan initial de résorption
30124	LE GARN	GARD	Recensement 2015
30143	LAVAL-SAINT-ROMAN	GARD	Recensement 2015
30151	LUSSAN	GARD	Recensement 2015
30195	PEYROLLES	GARD	Recensement 2015
30283	SAINT-MARTIAL	GARD	Recensement 2015
30291	SAINT-PAUL-LA-COSTE	GARD	Recensement 2015
30343	VERFEUIL	GARD	Recensement 2015
31009	ANTICHAN DE FRONTIGNES	HAUTE-GARONNE	Recensement 2015
31127	CAUBOUS	HAUTE-GARONNE	Recensement 2015
31200	FRONTIGNAN DE COMMINGES	HAUTE-GARONNE	Recensement 2015
31236	HERRAN	HAUTE-GARONNE	Recensement 2015
31278	LATOUE	HAUTE-GARONNE	Recensement 2015
31362	MONTBERAUD	HAUTE-GARONNE	Recensement 2015
31408	PAYSSOUS	HAUTE-GARONNE	Recensement 2015
31509	SAINT-PE-D'ARDET	HAUTE-GARONNE	Recensement 2015
32159	ISLE DE NOE	GERS	Recensement 2015

34034	BOISSET	HERAULT	Recensement 2015
34175	MOURÈZE	HERAULT	Recensement 2015
34286	SAINT-PRIVAT	HERAULT	Recensement 2015
46018	BASTIT (LE)	LOT	Recensement 2015
46025	BELMONTET	LOT	Recensement 2015
46033	BOULVE (LE)	LOT	Recensement 2015
46039	BRENGUES	LOT	Recensement 2015
46059	CARLUCET	LOT	Recensement 2015
46075	CORN	LOT	Recensement 2015
46093	ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE	LOT	Recensement 2015
46155	LARNAGOL	LOT	Recensement 2015
46233	QUISSAC	LOT	Recensement 2015
46248	SAINTE ALAUZIE	LOT	Recensement 2015
46275	SAINT-MARTIN-DE-VERS	LOT	Recensement 2015
48172	SAINTE MAURICE DE VENTALON	LOZERE	Plan initial de résorption
48191	LA TIEULE	LOZERE	Recensement 2015
65054	AVEZAC-PRAT-LAHITTE	HAUTES-PYRENEES	Recensement 2015
65239	LABASTIDE	HAUTES-PYRENEES	Recensement 2015
65421	SERE-LANSO	HAUTES-PYRENEES	Recensement 2015
66126	OMS	PYRENEES ORIENTALES	Recensement 2015
66152	PUGNANES	PYRENEES ORIENTALES	Recensement 2015
81006	ALGANS	TARN	Recensement 2015
81316	VIEUX	TARN	Recensement 2015